

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.  
Réclames, 30  
Faits divers, 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

### ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
Un an, 30 fr.  
Six mois, 16  
Trois mois, 8  
**Poste :**  
Un an, 35 fr.  
Six mois, 18  
Trois mois, 10

### On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33;  
A. EWIG,  
Rue Flécher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Juin 1878.

## LE CONGRÈS.

Berlin, 15 juin.

Les délégués, tout en conservant une liberté de discussion qui ne sera gênée en rien, prendront la parole en suivant l'ordre alphabétique dans lequel ils sont placés. L'Autriche parlera la première.

La situation générale est la même qu'hier. Le secret sur les communications échangées entre les délégués est admirablement gardé; toutefois, il semble transpirer que les principaux embarras du Congrès ne viendront pas des questions importantes contenues dans le traité de San-Stefano sur lesquelles l'accord est déjà presque fait, mais des petits Etats dont les aspirations sont différentes, quelquefois contraires et qui assiègent le Congrès en attendant qu'ils soient entendus.

Jusqu'à présent, aucun de ces petits Etats n'a reçu aucune communication, leurs délégations sont dans la plus complète ignorance sur ce qui leur est réservé. En général, ce mystère que l'on garde à cet égard cause une mauvaise impression.

En ce qui concerne la Roumanie, la situation semble particulièrement difficile parce qu'elle n'est appuyée directement par aucune puissance, tandis que plusieurs témoignent plutôt à son égard des dispositions peu sympathiques.

Au moment où s'ouvre le Congrès, nous avons à nous méfier des fausses nouvelles et de tous les projets que certains journaux mettront en avant pour paraître mieux informés que les autres.

## Chronique générale.

On estime de toutes parts, dans le monde politique, que la procédure adoptée pour les vacances parlementaires est le prélude des plus graves événements et que la Constitution est atteinte dans le vif.

M. Dufaure, faisant l'intérim du ministère des affaires étrangères, a reçu l'avant-dernière nuit de notre ambassadeur à Rome des dépêches qui sont, a-t-on dit au conseil, d'une haute gravité.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« D'après certains renseignements qui nous viennent de source autorisée, le vote des quatre contributions par la Chambre et le Sénat, sous le bénéfice de l'article 13 qui interdit la perception de l'impôt jusqu'au vote définitif du budget, paraît avoir produit la plus fâcheuse impression sur M. le Maréchal-Président. »

### LE CAS DE M. GIRERD.

On connaît M. Girerd, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture et du commerce. M. Girerd est l'homme qui s'est fait une célébrité en découvrant dans un wagon un petit papier qui a fait bien du bruit.

M. Girerd ne s'en est pas tenu là. L'autre jour, à la Chambre, on lui rappelle une lettre plus que malheureuse écrite par lui en 1874. M. Girerd monte à la tribune et bravement nie l'authenticité de la lettre. On insiste. Par malheur, M. Robert Mitchell avait attribué à la *Republique de Nevers* l'insertion de cette lettre, qui en réalité a paru dans l'*Avenir du Centre* du mercredi 4<sup>er</sup> mars 1874.

Savez-vous ce que fait M. Girerd? Il

monte à la tribune et il fait cette loyale déclaration :

M. CYPRIEN GIRERD, sous-secrétaire d'Etat de l'agriculture et du commerce. — D'après ce que vient de dire à la Chambre M. Robert Mitchell, les lignes qu'il a citées l'autre jour seraient extraites d'une lettre qui aurait paru, avec ma signature, dans la *Republique de Nevers*, le 4<sup>er</sup> mars 1874.

Je n'ai qu'une réponse à lui faire : la *Republique de Nevers* n'existait pas à cette époque. (Rires et applaudissements à gauche et au centre. — Réclamations à droite.)

M. Girerd, — qui est presque ministre, — ne manque pas d'aplomb, comme on le voit. On lui dit : « Vous avez écrit cette lettre », et en plein parlement cet homme nie d'abord ce fait qu'il sait exact, et après il se retranche derrière une inexactitude sans importance : la *Republique de Nevers*, dit-il, n'existait pas à cette époque; oui, mais l'*Avenir du Centre* existait, lui, puisque c'est à cette feuille que vous avez adressé votre lettre.

Et l'*Officiel* nous apprend que les collègues de M. Girerd, qui siègent sur les bancs de la gauche, ont ri et ont applaudi! Ainsi un mensonge leur paraît drôle, à ces messieurs; une restriction mentale d'une ridicule hypocrisie provoque leurs applaudissements.

Eh bien, tous les journaux ont donné cette lettre que M. le sous-ministre Girerd a eu la rare audace de nier.

Dans cette lettre, signée de son nom, se trouve ce passage :

« Enfin, faisons entendre au peuple un incessant appel contre ces rois ou ces empereurs, égorgeurs d'hommes, derniers champions de la barbarie, derniers obstacles au triomphe de la civilisation. »

Et plus loin :

« Par une propagande à outrance nous constituerons la République européenne, dont l'établissement seul peut mettre fin à ces brigandages. »

M. Girerd ne peut plus nier maintenant. Mais laissera-t-on aujourd'hui occuper une des plus hautes positions de l'Etat à un homme qui insulte les rois et les appelle « égorgeurs d'hommes » au moment où l'on tire dessus?

A la suite de cet incident, la démission du sous-secrétaire d'Etat paraissait probable; aujourd'hui elle semble certaine.

M. l'abbé Hasley, curé de Saint-Ouen, à Rouen, est nommé à l'évêché de Beauvais, vacant par le décès de M<sup>re</sup> Gignoux.

M. l'abbé Ducellier, vicaire général de Bayeux, est nommé à l'évêché de Bayonne, en remplacement de M<sup>re</sup> Lacroix, dont la démission a été acceptée.

## ADIEUX A LA CHAMBRE.

Nous empruntons au *Soleil* l'article suivant :

« Le Parlement s'est séparé pour plusieurs mois, presque à la fin du premier semestre de 1878, sans avoir même entamé la discussion du budget de 1879.

Est-ce que jamais rien de pareil s'était vu sous la monarchie? La République compte-t-elle au nombre de ses bienfaits ce progrès à rebours en matière de vote du budget?

Les contributions directes de toute nature n'ont pas été plus votées par la Chambre que les contributions indirectes de toute catégorie. La Chambre a autorisé les conseils généraux et les conseils d'arrondissement à procéder, à titre provisoire et conditionnel, à leur travail réglementaire et annuel de répartition des contributions directes. Elle a autorisé l'administration chargée de leur recouvrement à préparer les rôles qui devront servir à leur perception. Mais cette perception, elle l'a subordonnée, par l'article 13, au vote de la loi générale des finances.

en son mari; je lui fournissais essences, pinceaux et couleurs sans trop compter. Qui m'eût dit qu'il serait mort avant de s'acquitter?... Je suis trop bon, trop confiant... Vous voyez ce que ce malheureux barbouilleur m'a laissé en nantissement : des guenilles, une femme et quatre enfants. On ne peut vendre ni les enfants ni la femme, et les guenilles, dites-vous, ne valent pas trois ducats. Ah! les pauvres gens qui ont quelque chose à eux sont bien malheureux, Jacobo; tout le monde les exploite, les trompe, les pille...

Le crieur public regarda derrière lui.

— Ne parlez pas si haut, dit-il à demi-voix; la veuve est là derrière avec ses petits, et vous savez comme elle a du cœur; elle prendrait ce que vous dites pour un reproche. Après tout, maître Caverdone, ce n'est point la faute de Pelegriano si la fièvre l'a emporté.

— Non, mais c'est sa faute de m'avoir pris des marchandises pour douze ducats.

— Il vous aurait payé s'il eût vécu.

— Je le crois bien.

— De quoi vous plaignez-vous alors?

— Comment! de quoi je me plains! s'écria le petit vieillard exaspéré; mais de ce qu'il n'a point laissé de quoi solder sa dette... Voilà bien comme vous êtes, vous autres gens du peuple; vous vous soutenez contre nous!... Ne dirait-on pas que le fossoyeur donne quittance de toute

obligation à ceux qu'il enterre! Apprenez qu'on n'emprunte pas quand on peut mourir insolvable.

Le crieur haussa les épaules.

— Eh! mon Dieu! dit-il, la probité des pauvres gens ne dépend point toujours d'eux, elle dépend aussi un peu de la Providence. Ils ne peuvent payer qu'avec leur travail; et quand Dieu leur ôte la santé, ce n'est plus eux mais lui qui reste responsable. Qui sait, maître Caverdone, si vos douze ducats ne vous compleront point pour acheter votre part de paradis.

Le petit vieillard prit un air scandalisé.

— Ne plaisantez pas sur les choses saintes, Jacobo, dit-il aigrement, et occupez-vous d'appeler les chalandes plutôt que de faire l'esprit fort.

Jacobo obéit en souriant, tandis que Caverdone s'approchait des meubles dispersés sur le pavé pour estimer de nouveau ce qu'il pourrait en retirer.

Du reste, soit que la pauvre veuve du barbouilleur n'eût rien entendu de ce qui venait de se dire, soit qu'elle en eût été peu touchée, elle n'avait changé ni d'expression ni d'attitude. Assise à terre, non loin du seuil, elle tenait dans ses bras deux enfants presque du même âge, qui se disputaient les tresses à demi défaits de ses cheveux; un troisième se roulait à ses pieds, et le dernier tressait, en chantant, quelques brins de paille arrachés à son berceau.

Le visage de la veuve était tranquille; ni larmes dans ses yeux, ni soupirs sur ses lèvres! C'était une résignation plus douloureuse que la plainte et plus menaçante que le désespoir, ce lugubre abandon de soi-même qui fait que l'on marche dans la vie comme le condamné à l'échafaud, sans incertitude, sans précaution, presque froidement, parce que le résultat est inévitable et sûr.

Cependant quelques personnes avaient fini par se grouper autour du chétif mobilier dont le crieur annonçait la vente.

L'imitation régit le monde des hommes comme l'attraction celui des choses; c'est la loi unique.

De nouveaux passants survinrent à leur tour, et s'arrêtèrent parce que d'autres s'étaient arrêtés; où il n'y avait personne tout à l'heure il y eut foule bientôt.

Nul n'achetait, mais tout le monde regardait sans savoir pourquoi. Chacun semblait moins curieux de ce qu'il voyait que de ce qui excitait la curiosité des autres.

Deux gentilshommes qui passaient se trouvèrent arrêtés par la foule qui allait toujours grossissant.

— Qu'y a-t-il donc? demanda le plus vieux de cet air de hauteur maussade qui fait reconnaître plus d'un Anglais sur le continent.

— Si c'était dans notre bonne ville de Paris, milord, répliqua l'autre, du ton coquet et appri-

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## UN AMATEUR

Les meubles étaient entassés près du seuil, et le crieur public appelait à haute voix les acheteurs. Quelques passants s'arrêtaient; mais à peine avaient-ils jeté les yeux sur les objets exposés qu'ils continuaient leur route. Les mendiants eux-mêmes passaient sans y jeter un regard d'envie. Le crieur, lassé de ses vains efforts, se tut, et, secouant la tête :

— Vous en serez pour vos frais, maître Caverdone, dit-il à un petit vieillard en lunettes, debout à ses côtés; j'ai peur qu'il n'y ait à Rome personne d'assez pauvre pour acheter les guenilles de la veuve de Pelegriano. Tout ce qui est là ne vous rapportera point trois ducats.

— Et la malheureuse m'en doit douze! s'écria le petit vieillard, en frappant la terre de sa canne. Douze ducats, Jacobo, aussi vrai que je suis chrétien! davantage, peut-être; car j'avais confiance



prévoit, et s'il ne cherche pas par son attitude à seconder l'action d'une puissance étrangère qui prendrait l'Égypte sous son protectorat ?

## LA CATASTROPHE DE HAYDOCK.

235 MINEURS ENSEVELIS.

Le télégraphe a signalé la terrible explosion qui a eu lieu il y a quelques jours en Angleterre, dans une houillère du Lancashire. Notre correspondant de Londres nous écrit le 8 juin 1878, dit le *Moniteur universel* :

« Le long du chemin de fer qui relie Manchester et Liverpool, à sept milles de Wigan, s'étendent une douzaine de puits formant les charbonnages de Haydock, d'où l'on tire la plupart des charbons que les steamers chargent à Liverpool.

« Ces puits ont été plusieurs fois déjà soumis à de rudes catastrophes, en 1868 et en 1869 : la première fois 24 victimes, la seconde fois 57 y perdirent la vie.

« Au centre du charbonnage se trouve le puits du Bois, tirant son nom des bois environnants. C'est un vieux puits ayant servi d'issue pour l'exploitation d'un autre puits abandonné; pour se rapprocher d'une nouvelle mine, de Florida, on creusa des galeries plus profondes obliquement à la direction des couches. L'espace où l'explosion a eu lieu au pied de la mine Florida était assez limité. Jeudi matin, à onze heures, le surveillant, M. Turton, était remonté et s'en allait, quand il aperçut une immense poussière s'élevant des deux ouvertures du puits. M. Turton juge d'un coup d'œil qu'un malheur est arrivé, il dépêche un messenger pour quérir du secours et se fait courageusement descendre dans la mine. Son premier soin est de mettre en ordre les portes du ventilateur, puis il se dirige comme il peut vers les travaux. Il rencontre sur son chemin quelques hommes qu'il aide à gagner un endroit où parvient l'atmosphère du dehors.

« Il en trouve couchés face contre terre, il les relève, les porte lui-même au loin; et, les rendant à l'air, il les rend à la vie. Bientôt arrivent d'autres surveillants et le directeur, M. Chadwick, qui dirige les opérations de sauvetage avec un rare sang-froid et autant de courage qu'en avait montré le vaillant Turton. Le grand nombre des travailleurs, une centaine environ, arrête leurs efforts restreints dans un cercle très-limité. Les galeries sont encombrées de débris de toute sorte, des chevaux morts sont couchés en travers; bientôt on arrive aux cadavres des victimes humaines, terriblement défigurées. Voici un mineur dont la tête a été emportée; là, en est un dont les deux bras sont coupés net; un autre gît là tout nu; ses vêtements déchirés ont été réduits en cendres. Mais les sauveteurs s'avancent toujours; on amoncelle les cadavres et l'on déblaye sans cesse la voie pour permettre à l'air de pénétrer.

« L'explosion avait allumé l'incendie; on jugea prudent de l'arrêter avant de continuer tout autre travail. Les difficultés grandissaient avec les dangers. On avait attaqué les débris en suivant un tunnel qui aboutissait à un entonnoir où toute la force de l'explosion avait donné; et là seulement commençait la vraie galerie des travaux; là, les hommes étaient engloutis; 253 mineurs étaient descendus le matin, ou plutôt 252, car l'un était remonté sitôt descendu; 47 avaient été retrouvés et sauvés; il en restait donc encore 235 à retrouver. La foule des parents, des ouvriers, des habitants, était accourue; des médecins, des directeurs des autres charbonnages, M. Evans, le propriétaire, furent bientôt sur les lieux du sinistre.

« L'explosion avait été telle, que la terre en avait tremblé à deux milles à la ronde. Dans le village occupé par des houilleurs, il est une rue entière où chaque maison compte une ou deux victimes.

« Les travaux sont poussés avec vigueur, mais n'avancent pas vite. On n'a plus d'espoir de sauver personne. Le chiffre des victimes est bien de 235; il n'y a que 47 personnes sauvées.

« Le charbon de ces mines est connu pour contenir beaucoup de gaz; on employait énormément de précautions; jamais, par exemple, on ne se servait de poudre pour faire sauter des blocs de mine; tout était coupé à l'aide de coins et de pioches. Les lampes de sûreté étaient fermées à clef; enfin, si, malgré toutes ces précautions, la catastrophe a éclaté soudaine et terrible,

elle ne peut être attribuée qu'à une cause naturelle. »

## Chronique militaire.

Les examens écrits pour l'admission à l'École de Saint-Cyr sont terminés dans toute la France.

1,400 candidats y ont pris part; on pense que 600 seulement seront déclarés admissibles vers le 25 juin.

Les compositions écrites ont été généralement plus difficiles que l'année dernière.

Dix corps d'armée sur dix-neuf vont être réunis cette année pour les manœuvres d'automne. Les troupes n'auront ni tente-abri, ni demi-couvertures, et seront cantonnées, afin de les placer dans les conditions les plus rapprochées de celles de guerre.

La loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions, en ses applications possibles aux grandes manœuvres, sera utilisée de plus près que l'an dernier à pareille époque, alors qu'elle venait à peine d'être promulguée.

Les formations d'ambulances que comporte un corps d'armée seront réduites de quatre à deux; on ne constituera point ceux du quartier-général, non plus que celle de la brigade mixte de cavalerie, et les seules ambulances divisionnaires, réduites à leur plus simple expression, quatre voitures à brancards au lieu de vingt-six, avec dix infirmiers seulement, n'auront de fait qu'à assurer un service d'évacuation dirigé par le plus ancien médecin de 1<sup>re</sup> classe de chaque division.

Aucune section télégraphique de campagne ne sera mobilisée cette année pour les manœuvres d'automne.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Nous avons reçu aujourd'hui un peu tardivement la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Saumur, le 4 juin 1878.

Monsieur le Gérant du journal *l'Echo Saumurois*.

Monsieur,

Vous avez inséré dans votre journal une lettre dans laquelle on affirmait que l'administration municipale de Saumur avait été régulièrement informée de l'arrivée d'un nombreux pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers. Cette assertion avait pour but de contredire ce qui avait été déclaré par le maire, dans une séance du Conseil municipal. Je tiens à rétablir la vérité pour vos lecteurs, comme je l'ai fait pour l'auteur de la lettre; la vérité, la voici: non, l'autorité locale n'a reçu aucun avis régulier de ce pèlerinage de 530 personnes, ni de son organisateur, ni de toute autre personne ayant mission, pour lui, d'informer l'administration. La dame religieuse, dont on parle dans la lettre, ne s'est occupée que d'une question d'ordre pour les abords de l'église, et n'avait pas, m'a-t-elle assuré, d'autre communication à me faire.

Je vous prie de vouloir bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro de votre journal.

Agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maire, LECOY.

Il paraît que le français n'est plus le même aujourd'hui qu'hier.

M. Lecoy reconnaît qu'il n'a reçu aucun avis régulier, ce qui prouve qu'il a reçu un avis — irrégulier, soit, mais c'est un avis — d'une personne n'ayant pas mission de l'informer — nous le voulons bien — mais c'est un avis.

La dame religieuse dont parle la lettre ne s'est occupée que d'une question d'ordre, pour les abords de l'église. Quoi de mieux! M. le Maire confirme le dire de notre correspondant.

Il était parfaitement renseigné qu'il devait y avoir une procession d'un usage trois fois séculaire, c'est-à-dire d'un usage constant et reconnu. C'est incontestable. L'honorable M. Lecoy était donc informé, peut-être pas avec tout le cérémonial que comporte

sa haute fonction municipale, mais, du moins, avec la simplicité que l'on savait convenir au chrétien et à sa sympathie bien connue pour le sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers.

N'était-ce pas suffisant ?

Les débats qu'a soulevés la question des processions ont suggéré à l'un de nos abonnés les réflexions suivantes que nous publions avec plaisir :

« Monsieur,

« Je viens de lire dans votre journal la note par laquelle le Révérend Père Hugonet rectifie l'erreur commise par certains conseillers municipaux dans un projet de délibération qu'ils ont soumis au Conseil. Une curiosité toute naturelle — je ne dirai pas l'attrait du fruit défendu — m'avait poussé déjà à connaître intégralement le fameux procès-verbal pour lequel on a sollicité au seul *Courrier de Saumur* une hospitalité officielle.

« Eh bien! j'en suis à me demander ce qu'ont voulu dire les rédacteurs de ce projet étrange et nullement libéral. Ils déclarent majestueusement que les organisateurs ou directeurs de la manifestation religieuse du 26 mai ont manqué d'une manière grave aux devoirs de la politesse en ne prévenant pas l'autorité compétente. A qui s'adresse cette mercuriale suffisamment courtoise pour sentir le cru républicain? Aux religieuses et aux missionnaires? Ils n'avaient absolument rien à organiser, si ce n'est peut-être la disposition des chaises à la chapelle; du reste, ils avaient informé qui de droit.

« Restent les laïques honorables et les vénérables prêtres qui conduisaient les pèlerins! Quel besoin pour eux d'avertir quand d'autres le faisaient en leur nom ?

« Je voudrais bien savoir si la municipalité de Tours se montre ainsi susceptible quand les Saumurois vont en pèlerinage au tombeau de saint Martin; j'en doute pour le moins beaucoup. Nos voisins pouvaient croire conséquemment que leurs procédés si délicats devaient leur créer quelques droits à des égards particuliers. Mais, fi donc! La République n'a pas fait éclore dans toutes les villes de France et de Navarre des fleurs aussi radicales qu'à Saumur. J'imagine que les frères et amis ont voulu donner aux habitants de la Touraine un spécimen de leur aménité fraternelle et de leur tolérance politique; or, — quelle n'est pas la cruelle ironie des circonstances! — ils ont choisi tout juste le temps où un journal de Tours publiait un article très-bienveillant pour remercier nos concitoyens de l'accueil vraiment cordial qu'ils avaient fait aux pieux voyageurs. Ce qui m'agace le plus dans leurs considérants, c'est l'audace ou la désinvolture avec laquelle ils viennent affirmer que les Saumurois ne veulent plus de processions. Ils n'en veulent plus? Vous n'avez donc pas vu cette foule nombreuse qui stationnait sur le quai de Limoges, attendant, malgré la pluie, l'arrivée du paquebot? Vous n'avez donc pas vu que les pèlerins ont défilé entre deux haies vivantes de curieux et d'amis? que la population tout entière s'est montrée des plus empressées et des plus sympathiques? C'est vraiment une dérision.

« Une chose certaine, c'est qu'on n'a jamais fait pareil bruit autour d'aucun autre pèlerinage étranger. L'année dernière, les habitants de Loudun venaient en aussi grand nombre que ceux d'Indre-et-Loire et traversaient processionnellement toute la ville; il y a deux ans, les Jésuites de Poitiers et leurs élèves (oui, les Jésuites!) débarquaient à la gare de la Vendée et se rendaient à Notre-Dame sur deux rangs. Si j'ai bon souvenir, leur musique jetait aux échos de nos collines les sons vibrants de ses fanfares, et leurs bannières flottaient au vent. Les pèlerins de Tours avaient-ils des bannières? Pour mon compte, je n'en ai pas aperçu, j'ai bien vu s'arrondir sur les têtes une voûte disgracieuse de parapluies, mais c'est tout! Il est vrai que je n'ai pas la prétention de ne rien ignorer.

« Pourquoi donc tout ce tapage insolite pour une manifestation qui ne l'est pas ?

« Le Maire de ce temps-là, qui était M. Lecoy, ne s'offensait pas alors des pèlerinages; M. Lecoy, qui est le Maire d'aujourd'hui, ne s'en est pas offensé davantage, et sa conduite dans cette affaire a été très-correcte.

« Où donc est la clef du mystère? La voici: il fallait ajouter à tant d'autres vains prétextes un nouveau motif et plus futile en-

cessions du Sacre et faire ainsi du zèle radical à l'instar des municipalités modèles de Marseille et de Lyon; mais on comptait sans l'énergie d'une conscience honnête et d'un esprit droit. Voilà ce que tout le monde pense.

« Moi, j'ai une autre conviction — tant pis si je suis seul à la partager! — C'est que nos Messieurs signataires du projet voulaient être prévenus personnellement, et le plaisir édifiant de suivre les pèlerins et d'entendre le Révérend Père Mathieu.

« Agréer, etc.

« UN DE VOS LECTEURS. »

Les tentatives d'interdiction des processions de la Fête-Dieu échouent presque partout. La plupart des conseils municipaux de France dont les majorités passent pour radicales et libres-penseuses, ne peuvent résister à l'opinion publique qui se prononce énergiquement contre une semblable mesure dictée par l'intolérance la plus inqualifiable.

Le mouvement anti-religieux se localisera donc à Marseille et dans quelques grandes villes seulement.

Nous apprenons néanmoins que le conseil municipal de Blois, composé de radicaux, était convoqué samedi pour se prononcer sur un vœu tendant à l'interdiction des processions (on voit que c'est un mot d'ordre, un véritable parti pris). Sur vingt-sept membres, seize seulement assistaient à la séance. Dix ont voté pour l'interdiction, trois contre, un s'est abstenu, et un a déposé un bulletin blanc.

Un des membres absents avait protesté par une lettre dont il a demandé l'insertion au procès-verbal. Dans cette lettre, M. Gaignon dit qu'il « considère la mesure proposée comme fâcheuse pour l'administration aussi bien que pour la République...; qu'elle n'a pas de raison d'être à Blois, et qu'il proteste. »

M. Daridan a démontré en séance que les circulaires ministérielles rendent l'article du Concordat inapplicable à Blois.

Mais l'ajournement n'a même pas été voté, bien que réclamé par plusieurs membres. Le siège radical était fait. Cependant le *Journal de Loir-et-Cher* persiste, malgré cette délibération, à croire que les processions auront lieu. La population désapprouve très-hautement, et de toute son énergie, cette décision anticléricale, qui donnera lieu à une imposante protestation.

### RECOURUES SUR LE THOUET.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, des écourues générales ou partielles auront lieu sur le Thouet, du 1<sup>er</sup> au 16 août prochain, pour l'exécution des travaux de navigation ou d'intérêt privé, qui auront été régulièrement autorisés.

Du 1<sup>er</sup> au 16 août, les propriétaires ou fermiers de moulins sont tenus d'ouvrir ou de fermer, en tout ou en partie, les portes marinières, vannes ou pertuis, sur la simple réquisition des ingénieurs ou de leurs agents, et, en général, d'obtempérer immédiatement à tous les ordres qui leur seront donnés, en ce qui concerne la marche de leur usine et la tenue d'eau des biefs.

*Le phylloxera dans la Vienne.* — Une triste nouvelle, destinée à causer une vive sensation dans le département de la Vienne, où la viticulture, depuis quelques années, a pris une si grande extension.

On a constaté, ces jours derniers, dans une pièce de vigne de la commune de Rouillé, de trente ares environ, plantée récemment, la présence du phylloxera.

La commission départementale nommée, par arrêté préfectoral, pour prévenir les ravages du terrible insecte, s'est aussitôt rendue sur les lieux, et en a rapporté à Poitiers des racines qui, examinées au microscope, auraient été reconnues atteintes du redoutable mal.

Il convient, néanmoins, pour apprécier la gravité et les conséquences de cette fâcheuse découverte, d'attendre le rapport de la commission, qui ne tardera pas à être publié.

### CLASSEMENT DES CHEMINS DE FER.

Le projet de loi déposé par M. de Freycinet, ministre des travaux publics, et relatif au classement du réseau complémentaire des chemins de



fer d'intérêt général, contient dans sa nomenclature les lignes suivantes qui intéressent notre pays :

#### A. Lignes nouvelles.

De Niort à Montreuil-Bellay.  
De La Flèche à Saumur, avec raccordement des gares de Saumur.  
De Loudun à Châtelleraut.

#### B. Lignes déjà concédées à titre d'intérêt local.

De La Flèche à la limite du département vers Angers.  
De Nantes à Chalonnes par Beaupreau et de Beaupreau à Cholet.

Dans ce classement, le ministre n'a pas compris le chemin de Martigné-Briant à Cholet par Vihiers, qui faisait partie du réseau départemental de Maine-et-Loire. Immédiatement, un amendement a été déposé pour que cette ligne, si utile aux intérêts agricoles et industriels du département, fût déclarée d'utilité publique et ajoutée au projet de loi.

Cet amendement est signé par MM. de Soland, de Civrac, Berger, comte de Maille, députés.

D'un autre côté, cette ligne a été proposée pour être mise à l'étude dans le rapport que vient de déposer, au nom de la commission du Sénat, M. le général d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire.

#### COURSES EN 1878.

Angers, dimanche 23 et mardi 25 juin.  
La Roche-sur-Yon, dimanche 24 et lundi 22 juillet.  
Saint-Maixent, dimanche 14 août.  
Saumur, dimanche 25 et mardi 27 août.  
— Lundi 26, carrousel de l'École de cavalerie.

#### Un moteur atmosphérique à Saumur.

Depuis quelque temps déjà, l'attention des promeneurs de la place de la Bilange est attirée par un bruit cadencé et régulier qui se fait entendre dans le magasin de M. Deruet, coutelier, à l'entrée de la rue Saint-Nicolas : c'est une machine atmosphérique à gaz, système Langen et Otto, qui fonctionne dans cet établissement et met en mouvement meules, soufflets de forge et autres appareils usités dans cette industrie, et mus jusqu'ici par de forts et puissants chiens.

Ce moteur permet à M. Deruet de repasser les laines avec une grande rapidité, une grande précision et avec un rabais considérable.

M. Deruet ne s'est pas borné à introduire dans notre ville ce moteur qui, certes, n'a pas dit son dernier mot, car il l'a modifié lui-même dans ses détails et n'a qu'à se louer des améliorations qu'il a apportées et dont le constructeur lui saura gré, croyons-nous.

Tous les amis des arts et de l'industrie se feront un plaisir d'aller visiter la machine de M. Deruet, qui a reçu déjà de nombreuses félicitations et des encouragements.

#### FONTEVRAULT.

M. Narcisse Halbert, propriétaire à Fontevault, était parti de chez lui avec sa charrette pour conduire une barrique de vin à la colonie de Saint-Hilaire. Un de ses amis, M. Filmon, vint le demander pendant son absence et l'attendit.

Lorsque M. Halbert rentra, ils allèrent ensemble pour remiser la voiture dans un hangar un peu éloigné de la maison. Près de celle-ci, à cinquante mètres environ, se trouve une profonde excavation, sorte de précipice qui borde le chemin. Au moment où ils passaient sur le bord de ce précipice, la jument prit peur, la voiture fut renversée et les deux hommes lancés dans le vide. M. Halbert, qui avait entendu du bruit, accourut et appela au secours.

Lorsqu'on releva M. Filmon, il ne donnait plus signe de vie. M. Halbert avait plusieurs côtes enfoncées, on le remonta immédiatement dans son lit pour lui donner les premiers soins.

#### LE FESTIVAL DE VIHERS.

Le dimanche 2 juin, la petite ville de Vihiers présentait dès l'aurore un aspect inaccoutumé d'entraîn et de gaieté.

Grâce à l'initiative de la société philharmonique de Vihiers, activement secondée par plusieurs habitants de la localité, une fête avec festival-concert avait été organisée pour ce jour-là.

A huit heures s'est commencé le défilé des diverses

sociétés musicales qui avaient accepté les invitations de la commission organisatrice.

A dix heures, des vedettes attentives signalaient l'arrivée de la société Sainte-Cécile d'Angers. Cette excellente société, que l'on rencontre partout où il y a du bien à faire, venait prêter son harmonieux concours à la fête.

A midi, la grande fête commence, au bruit des fanfares joyeuses.

Au milieu de la grande place s'élève une estrade élégante, toute de fleurs et de feuillages ; un portique monumental, dû au pinceau de l'excellent peintre décorateur, M. Combes, y donne accès. C'est là que doit avoir lieu cette lutte pacifique que l'on nomme festival et à laquelle sept corps de musique des environs doivent prendre part.

Nous n'entreprendrons pas de narrer les diverses péripéties de cet intéressant tournoi. Disons de suite qu'une noble ardeur enflammait tous les combattants, et que les trois concourus, donnés par l'orphéon de Sainte-Cécile et les musiques militaires, ont été très-applaudis par la foule qui n'a pas cessé de stationner au pied de l'estrade.

Le grand attrait de ces concerts populaires était surtout fourni par la société Sainte-Cécile, qui, par son admirable exécution, a ravi l'auditoire. Quatre chœurs splendides ont été exécutés avec une verve, une richesse d'expression bien rares à rencontrer : le *Chant des Amis*, d'Ambroise Thomas, les *Paysans*, de Saintis, *Primevère* et la *Cour des Miracles*. Ce dernier chœur surtout, avec ses harmonies étranges et ses contrastes saisissants, a été fort goûté du public.

Les habitants de Vihiers doivent des remerciements à la société Sainte-Cécile en générale, à son président M. Perdureau, et à son excellent directeur M. Febvre, pour les heures si agréables qu'ils leur ont fait passer.

De sincères félicitations doivent être également adressées aux divers corps de musique qui tour à tour se sont escrimés avec une noble ardeur, lançant aux échos de la place leurs belliqueuses fanfares.

Voici, en première ligne : les musiques d'Argenton-Château, chef M. Linger ; de Chemillé, chef M. Chaudet ; la société philharmonique de Doué-la-Fontaine, sous la direction de M. Liausu ; puis, dans une gamme plus modeste, les fanfares de Nueil-sous-Passavant, chef M. Gaudoin ; la Salle-de-Vihiers, chef M. Cailleau ; et celles de la Tourlandry et de Coron réunis, sans oublier la fanfare de Vihiers qui, sous l'habile direction de M. Lucien Piau, faisait les honneurs de la fête.

Pour couronner dignement cette brillante fête, un banquet de 300 couverts réunissait à six heures les principaux acteurs :

A neuf heures, nouveau concert avec feu d'artifice, enlèvement d'une montgolfière ; puis, retraite aux flambeaux parmi les rues pavées et illuminées de lanternes et de lanternes vénitienes, de l'effet le plus féerique.

Il était 11 heures lorsque la fête a été terminée.

#### NOYANT.

On écrit de cette ville au *Patriote de l'Ouest* :

« Le jeudi 30 mai, jour de l'Ascension, deux amis, le nommé Beilhou, conducteur au moulin de la Corbinière de Noyant, et un nommé C..., perreyeur à Bouillé, étaient, après vêpres, à fêter ensemble Bacchus. — Une dispute survint. — Bataille s'ensuivit, et le perreyeur, étant le plus fort, porta dans le ventre de son adversaire renversé un coup de pied si malheureux que le pauvre Beilhou, pris d'accidents graves, succomba le lundi 3 juin à une péritonite.

La justice, informée, a fait relever, le mercredi 5 juin, son cadavre du cimetière de Noyant, où il avait été déposé ; et l'autopsie ordonnée par le juge d'instruction, et faite par MM. Chevallier et Poidevin, docteurs en médecine à Segré, a prouvé que la mort de Beilhou était bien la suite du coup qui lui avait été porté.

Bacchus avait oublié de protéger ses adorateurs ; et un malentendu avait amené, entre amis, une rixe mortelle pour l'un des combattants. »

#### ANGERS.

Le lundi de la Pentecôte, pendant que les élèves de l'École normale étaient en promenade dans l'île Saint-Aubin, un homme ivre, impatient de ce que le passeur tardait à conduire dans son bac les promeneurs de l'autre côté de la rivière, prend un petit canot étroit, monte dedans : mais il est à peine au milieu de la rivière que la barque chavire et

l'homme disparaît dans l'eau. Ne sachant pas nager, il allait infailliblement périr, lorsqu'un des élèves-maitres, M. Noblanc, ôte vivement sa redingote, se jette à la nage, soutient l'homme au-dessus de l'eau, lui recommande de s'accrocher à l'un des bords de la barque, tandis que lui-même se suspend à l'autre bord pour maintenir l'équilibre. Bientôt des canotiers, prévenus à temps, arrivent avec un bateau et retirent de l'eau l'homme ivre qui, sans le courage et la présence d'esprit du jeune Noblanc, aurait été noyé.

L'aubergiste du port de l'île, témoin de ce sauvetage, s'empresse d'emmener chez lui M. Noblanc pour lui faire changer de linge et le réchauffer.

M. Noblanc va être instituteur dans deux mois ; nous le félicitons de débiter noblement dans la carrière de l'enseignement par un acte de dévouement digne des plus grands éloges. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

— Un éboulement, qui a causé la mort d'un ouvrier, s'est produit avant-hier sur la ligne du chemin de fer en construction d'Angers à Laval.

L'accident est arrivé près d'Angers, sur le territoire de la commune d'Avrillé.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

#### Faits divers.

On compte parmi les chartreux de Montreuil-sur-Mer un général russe. Avant d'entrer dans les ordres, le général s'était rendu en audience particulière près de l'empereur de Russie.

— Sire, lui dit-il, je viens vous apporter ma démission.

— A votre âge ! lui dit le czar, et pourquoi donc ?

— Parce qu'après avoir été votre serviteur pendant de longues années, je veux consacrer le reste de ma vie à en servir un autre.

— Ah ! comment ? en servir un autre que moi ! et qui donc ?

— Dieu ! sire.

— Oh ! c'est différent alors, je vous approuve hautement ; je vous conserve même votre traitement en entier.

Et régulièrement arrive à la Chartreuse le traitement du général, envoyé chaque année de Russie.

Le prieur du couvent est ancien capitaine d'artillerie.

Une jeune veuve vient d'épouser le frère de son premier mari. Ce dernier était un homme fort intelligent, très-artiste et qui avait meublé son hôtel de merveilleux objets d'art.

Comme une visiteuse complimentait la veuve devant son second mari de l'élégance de sa demeure :

— Oh ! oui, fit-elle, mon pauvre beau-frère avait tant de goût !

Au marché aux fleurs :

Une dame regarde les bouquets et dit à son cavalier :

— Si j'achetais un bouquet de pensées ?

— Soit, répond monsieur, mais de libres pensées !

— Mon cher, c'est décidé : je me marie dans deux mois. Tu seras des nôtres, j'espère ?

— Tu peux compter sur moi... Je n'ai jamais abandonné un ami dans le malheur.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré* :

Exposition universelle : Société de protection des Alsaciens en Lorraine demeurés français. Exposition au Trocadéro section de l'Algérie. Le jardin du pavillon algérien, sur le Trocadéro. Façade de la section espagnole et entrée de la section japonaise, dans le palais du Champ-de-Mars. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). M. Eugène Guillaume, membre de l'Institut, directeur des Beaux-Arts. — M. Paul Dubois, membre de l'Institut, directeur de l'école des Beaux-Arts. — La forteresse turque d'Adeh-Kaleh, sur le Danube. —

Salon de 1878 : *Les Foins*, tableau de M. Jules-Bastien Lepage. Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 14 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — Voyage gratuit à Paris (*aller et retour en toutes classes*). Une grande administration vient de résoudre ce magnifique problème qui est l'événement du jour. (*Voir aux annonces.*)

#### AVIS

ÉTABLISSEMENT DES EAUX THERMALES DE BAGNOLES DE L'ORNE.

Ouverture du 15 juin 1878.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le docteur JOUBERT, O. M., médecin officiel de l'établissement, à Bagnoles (Orne).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTE, musicien au 63<sup>e</sup> de ligne, Verdun. — Darts : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des darts par l'usage de la Revalescière. — N° 49,811 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement ; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse ; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVEUR, négociant, rue Planlagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co. LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.



COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 JUIN 1878.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	76	65			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	880		12	50	Canal de Suez	780			
4 1/2 %	104	80			Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	667	50			Crédit Mobilier esp.	830		45	
5 %	112	70			Crédit Mobilier	177	50		30	Société autrichienne	362	50		
Obligations du Trésor, t. payé.	512				Crédit foncier d'Autriche	550		10		OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	330				Charentes, 500 fr. t. p.	80		1	35	Orléans	337			
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	512				Est	668	75			Paris-Lyon-Méditerranée	355			
1865, 4 %	523				Paris-Lyon-Méditerranée	1058	75			Est	343	25		
1869, 3 %	404				Midi	840		8	75	Nord	300			
1871, 3 %	400				Nord	1400				Ouest	354			
1875, 4 %	507				Orléans	1148	75		1	Midi	322	50		
1876, 4 %	504	50			Ouest	740		7	50	Charentes	272			
Banque de France	3180		10		Vendée, 500 fr. t. p.	1870				Vendée				
Comptoir d'escompte	740				Compagnie parisienne du Gaz	542	50		2	Canal de Suez	550			
Crédit agricole, 200 f. p.	515				C. gén. Transatlantique									
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350													

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.  
(Service d'été, 13 mai).  
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — omnibus-mixte.  
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.  
1 — 25 — — — — — omnibus-mixte.  
4 — 10 — — — — — omnibus-mixte.  
7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.  
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 31 — — — — — omnibus.  
9 — 40 — — — — — omnibus.  
12 — 40 — — — — — omnibus.  
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.  
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
OU A LOUER  
Pour le 24 juin 1878,  
**LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE**  
Commune de Villebernier, à 3 kilomètres de Saumur,  
Avec cour, servitudes et grand jardin.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UN PRÉ**  
Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.  
Jouissance au 1<sup>er</sup> novembre 1878.  
Ce terrain est très-convenable pour la construction.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

**A VENDRE**  
**UN TRÈS-BON PRÉ**  
Prairie des Pironnières, commune de Saint-Lambert,  
Contenant 88 ares, joignant MM. Beaumont ou Leroux, ancien notaire.  
S'adresser, pour traiter, à M. LECURIEUX, à Tours, quai Foire-le-Roi, 2; ou à M. DAUDET, expert à Allonnes.

Etudes de M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire à Martigné-Briand,  
Et de M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UN TRÈS-JOLI PETIT CHATEAU**  
Situé à trente-deux kilomètres d'Angers, près d'une station de chemin de fer et d'un établissement d'eaux minérales, et comprenant : cuisine, office, salle à manger, salon, billard, bibliothèque, huit chambres à coucher; le tout très-bien meublé; différentes servitudes, jardin et une magnifique pièce d'eau parfaitement empoisonnée.  
Droit à une très-belle chasse.  
Pour visiter les lieux, s'adresser à M<sup>e</sup> ROUSSE, et, pour traiter, s'adresser, soit audit M<sup>e</sup> ROUSSE, soit à M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY. (316)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Pour cause de changement de domicile,  
A Saumur, rue Cendrière, n° 14,  
Le mardi 18 juin 1878, à une heure,  
**D'UN JOLI MOBILIER**

Consistant en :  
Quatre lits complets, table et buffet de salle à manger, pendule, glaces, fauteuils, chaises, lampe, fontaine, tables de nuit, consoles, porte-manteaux, bouteilles vides, une crèche et un ratelier, un petit lot de bois de chauffage, tables de toilette et tapis de chambre, autres meubles et ustensiles de cuisine, et quantité d'autres objets.  
Au comptant, plus 5/0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (314)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.  
Hospice de Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**  
PAR ADJUDICATION,  
Le mardi 2 juillet 1878, à une heure après midi.  
En l'une des salles de l'Hospice, à Montreuil-Bellay, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire.

1<sup>re</sup> LA FERME  
**DU GRAND-ARDILLER**  
Située commune de Montreuil-Bellay,  
Consistant en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 30 hectares 28 ares environ.  
Cette ferme est exploitée par M. Audineau.

2<sup>de</sup> LA FERME  
**DU PETIT-ARDILLER**  
Située commune de Montreuil-Bellay,  
Consistant aussi en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 20 hectares 56 ares environ.  
Cette ferme est exploitée par M. Daviau.

Toutes les terres sont propres aux luzernes, prairies artificielles et autres.  
La durée du bail sera de neuf années, à commencer le 1<sup>er</sup> mars 1879.  
S'adresser, pour visiter les lieux, soit aux fermiers, soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, et, pour avoir des renseignements, au secrétariat de l'Hospice, à M. FORGET ou à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

**Matériel Industriel et Agricole perfectionné.**  
ON DEMANDE, dans diverses localités de l'arrondissement, des représentants sérieux.  
S'adresser à M. L. GUITTON, ingénieur civil à Angers. (291)

**UNE MAISON DE COMMERCE demande un teneur de livres et un apprenti.**  
S'adresser au bureau du journal.

Un propriétaire des environs de Saumur demande un domestique sachant panser les cheyaux.  
S'adresser au bureau du journal.

**UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.**  
S'adresser au bureau du journal.

**M. ROCHARD**  
Chef de cuisine,  
Se tient à la disposition des personnes qui voudraient le faire demander pour préparer à domicile : dîners de noces, fêtes etc.  
Ne fournit aucun matériel.  
S'adresser rue de la Maréchalerie, n° 7, à Saumur. (179)

**ELIXIR ANALEPTIQUE**  
Grâce à une heureuse association du Fer, du Quinquina et de la Rhubarbe, cette préparation constitue le Tonic le plus complet, recommandé contre les pâles couleurs, les affections d'estomac et la débilité. Il ne constipe jamais.  
Nantes, pharmacie E. MERCIER, rue Crébillon, 14; Paris, DARASSE et C<sup>ie</sup>, rue Simon-le-Franc, 21; à Saumur, dans les principales pharmacies.

**DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP DE Fer du Dr Rabuteau**  
Lauréat de l'Institut de France.  
Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les préparations de Fer du Dr Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes : Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Épuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'appauvrissement du sang.  
DRAGÉES DU DR RABUTEAU : Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation : 2 Dragées matin et soir au repas. . . . . Le fl. 3 Fr.  
ÉLIXIR DU DR RABUTEAU : Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas. . . . . Le fl. 5 Fr.  
SIROP DU DR RABUTEAU : Spécialement destiné aux enfants. . . . . Le fl. 3 Fr.  
Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 Centimes par jour.  
On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.  
Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du Dr Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Clin & C<sup>ie</sup> et la Médaille du Prix-Montyon.

**GRAND SKATING-RINK**  
130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.  
Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare.  
Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.  
Réunion de famille. High life.  
Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.  
Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

**VÉRITABLES CAPSULES RICORD FAVROT**  
Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées, elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

**CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT**  
au pyrophosphate de fer et de manganèse  
CE SEL NE CONSTIPE PAS  
Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

**CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D<sup>r</sup> BONTIUS**  
Perfectionnées par FAVROT  
Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.  
Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

**INJECTION BROU**  
Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.  
Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. Brou.

**LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE**  
La plus ancienne Compagnie d'Assurances à Primes Fixes,  
Contre les accidents de toute nature pouvant atteindre les personnes.  
**Capital : 2,500,000 francs.**  
POLICES INDIVIDUELLES garantissant tous les risques que court le public.  
POLICES COLLECTIVES pour les ouvriers et la responsabilité des patrons.  
Agent principal, à SAUMUR, M. J.-B. MARÉCHAL, rue des Boires, 5. (290)

**FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES. FANT**  
Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.  
Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moulons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Gorbilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.  
**PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**  
NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

**CHANGEMENT DE DOMICILE M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> RIBAUT**  
MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION  
A transféré son magasin place du Petit-Thouars.  
LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.  
Rue Saint-Jean, n° 28,  
**E. MARAIS**  
TAPISSIER  
Ex-premier ouvrier de la Maison JARRY, SAUMUR  
A l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour il se chargera de tout travail à façon que l'on voudra bien lui confier, et fera venir, au choix des clients, tous les articles d'ameublement et de tapisserie que l'on pourrait désirer; le tout aux conditions les plus douces.  
M. MARAIS s'appliquera à satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il espère que déjà, d'après les longues années qu'il a passées chez M. Jarry comme premier ouvrier, il est favorablement connu et que l'on aura su apprécier son expérience. (289)  
Saumur, imprimerie de P. GODET.